



SACOR **AUDIT**

Commissariat aux comptes

QWAMPLIFY

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

QWAMPLIFY SA
Société anonyme
9 PLACE MARIE JEANNE BASSOT
LEVALLOIS PERRET 92300

Ce rapport contient 3 pages

**QWAMPLIFY S.A.S**

Siège social : 9, place Marie Jeanne Bassot

Capital social : 5 681 032 Euros

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-38 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration



Avenant n°1 au bail commercial avec la SASU SVIC

Un avenant au bail commercial à effet au 1er octobre 2023 entre la SASU SVIC et la Société a été signé afin d'ajouter les surfaces prises à bail de 63.05 m² à compter de cette date et le montant des loyers et charges afférentes, toutes les autres conditions du bail restent inchangées.

Cet avenant prévoit pour les surfaces ajoutées un loyer annuel d'un montant de 14 501 HT € et une provision pour charges locatives annuelle d'un montant de 8 197 €.

Ainsi, sur l'exercice 2024, il a été comptabilisé un montant de loyer global à hauteur de 144 035 €, des charges locatives pour 79 116 € ainsi qu'une taxe foncière pour 9 283 € au titre de la période allant du 1er octobre 2023 au 31 décembre 2024.

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la société et Président de la SASU SVIC.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de bail avec la SASU SVIC

Signature d'un bail commercial d'une durée de 12 années dont 9 années incompressibles à effet au 1^{er} avril 2020 afin d'adapter les surfaces louées par la société QWAMPLIFY S.A aux seules sociétés du groupe pour une surface occupée de 2 229,80 m², le bail commercial prévoit un loyer annuel de 107 702 € augmenté d'une provision pour charges locatives de 68 785 € HT.

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la société et Président de la SASU SVIC.

Fait à Paris, le 30 avril 2025,

Le commissaire aux comptes,

SACOR AUDIT S.A.S.

Représentée par Claire Dissez